

Mineurs ou enfants du Premier Ordre de Saint-François ou Franciscains, répandus dans toutes les parties du monde.

Les Frères Mineurs Capucins ont 5 archevêques, 12 évêques 53 provinces, 622 couvents et 462 missionnaires.

Les Frères Mineurs Conventuels comptent 1 archevêque, 4 évêques, 30 provinces et beaucoup de missionnaires, surtout en Turquie.

Les Frères Mineurs de l'Observance ont 2 patriarches, 10 archevêques, 40 évêques, 19 vicaires et préfets apostoliques, 107 provinces, 1132 couvents, 123 maisons de noviciat, 29 collèges de missions et 2500 missionnaires.

Pieuse coutume en Hollande

Dans la plupart des villes de Hollande, le Conseil, depuis un temps immémorial, ouvre les séances par la prière suivante :

“ Dieu Tout Puissant, nous vous prions de nous bénir dans l'accomplissement de la tâche qui nous est imposée. Donnez-nous la sagesse et la prudence ; vivifiez en nous la conviction profonde que nous dépendons de Vous, et faites que nos délibérations tendent à la poursuite des véritables intérêts de cette ville. Ainsi-soit-il. ”

Si nos Conseils en faisaient autant, leur administration laisserait probablement moins à désirer.

Principales obligations du Tiers-Ordre

Chaque jour : 1° Réciter le petit office de la Sainte Vierge ou 12 *Pater, Ave, Gloria* ; 2° Assister à la messe, si on le peut facilement, 3° Faire la prière avant et après les repas, et l'examen de conscience le soir.

Chaque mois : 1° Se confesser et communier ; Assister à la réunion mensuelle.

Chaque année : Jeûner la veille de l'Immaculée Conception et de la fête de saint François.

En tout temps : Porter le scapulaire et le cordon ; 2° Observer les commandements de Dieu et de l'Eglise ; 3° Observer, chacun suivant sa condition, la simplicité et la modestie ; 4° Eviter les bals et les spectacles dangereux ; 5° Donner le bon exemple